



► **Compte rendu des travaux**

7C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date: 9 juillet 2021

Séance plénière: Résultats des travaux de la Commission de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale)

Table des matières

	Page
Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale).....	3
Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale): adoption	23

Samedi 19 juin 2021, 13 h 10

Président: M. Zniber

Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale)

Le Président

(original anglais)

Nous en venons à présent aux travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale) et au projet de résolution, qui contient les conclusions de cette commission, dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 7A. Le résumé des débats fait l'objet du *Compte rendu des travaux*, n° 7B.

J'ai le plaisir de rappeler que le bureau de la commission est composé comme suit: Son Excellence M^{me} Catalina Devandas Aguilar (Costa Rica), Présidente; M. Guido Ricci (Guatemala), vice-président employeur; M. Magnús Norddahl (Islande), vice-président travailleur; le rapporteur est M. Mauricio Rubiano Bello (Colombie).

Je donne maintenant la parole à M. Rubiano Bello afin qu'il nous présente le rapport de la commission.

M. Rubiano Bello

Rapporteur de la Commission chargée de la discussion récurrente:

Protection sociale (sécurité sociale)

(original espagnol)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport et les conclusions de la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale), ainsi que la résolution correspondante, pour adoption.

Le rapport de la commission et les conclusions qui l'accompagnent sont l'aboutissement de 13 jours de dur labeur au cours desquels la commission a tout mis en œuvre pour atteindre ses objectifs dans le plein respect du tripartisme. La commission a tenu huit séances plénières, et le groupe de rédaction s'est réuni à cinq reprises. Nos débats ont été enrichissants et, en dépit de certaines différences de vues et d'opinions, nous sommes parvenus à nous entendre, dans une illustration parfaite du dialogue social.

Plusieurs facteurs décisifs ont permis à notre commission de mener à bien ses travaux, parmi lesquels les orientations de la présidente de la commission, Son Excellence l'Ambassadrice Catalina Devandas Aguilar, et la détermination dont ont fait preuve les deux vice-présidents, MM. Guido Ricci et Magnús Norddahl, que je salue, ainsi que les représentants des gouvernements et des groupes régionaux pour parvenir à un consensus. Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et la contribution constructive qu'ils ont apportée, parfois en étant présents dès l'aube ou jusqu'à une heure avancée. Je sais gré aux membres du groupe de rédaction, qui ont présenté pour examen à la commission un projet de conclusions reflétant ses délibérations.

Je remercie également le Bureau d'avoir facilité les travaux de la commission. La compétence et le dévouement du secrétariat ont été de précieux atouts pour le succès

de ces travaux. Je souhaite en particulier remercier le représentant du Secrétaire général, M. Moussa Oumarou et la représentante adjointe du Secrétaire général, M^{me} Shahrashoub Razavi, ainsi évidemment que tous les membres du secrétariat.

La protection sociale fait toujours partie intégrante du mandat de l'OIT et reste un facteur clé du travail décent, de la justice sociale et du développement durable. Toutefois, en dépit des progrès importants qui ont été accomplis dans l'extension de la protection sociale en de nombreuses régions du monde, la pandémie de COVID-19 a clairement mis en évidence les lacunes existantes en matière de couverture. Le droit humain à la protection sociale n'est désormais plus une réalité pour la majeure partie de la population mondiale. Nos travaux sont donc opportuns et utiles, et la commission s'est acquittée de sa tâche importante consistant à fournir des orientations à l'OIT et à lui permettre de réaffirmer son mandat et son rôle de chef de file dans le domaine de la protection sociale. La tenue de cette deuxième discussion récurrente vient à point nommé car elle permet d'affiner la stratégie de l'OIT en faveur d'une protection sociale universelle, selon les priorités énoncées dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (Déclaration du centenaire), dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des efforts déployés en faveur d'une reprise inclusive face aux effets dévastateurs de la crise du COVID-19.

Pour en venir aux conclusions, celles-ci s'ouvrent par une partie sur les principes directeurs et le contexte qui affirme le caractère essentiel de la protection sociale pour la justice sociale, le travail décent et l'avenir du travail centré sur l'humain préconisé par la Déclaration du centenaire. Cette partie souligne en outre l'urgente nécessité de mettre en place des systèmes de protection universelle adaptés à l'évolution du monde du travail qui soient solides, efficaces, adéquats et durables, ainsi que le rôle qui incombe à l'État d'établir de tels systèmes et d'en garantir le bon fonctionnement.

Un cadre d'action est ensuite exposé, qui engage les Membres et l'Organisation à adopter des mesures afin de donner effet aux conclusions. Il énonce une série de mesures à prendre dans trois domaines. Premièrement, il s'agit de promouvoir la protection sociale universelle en menant des initiatives visant à parvenir à une protection sociale universelle, à renforcer les systèmes de protection sociale et à assurer le financement adéquat et durable des systèmes de protection sociale. Deuxièmement, il faut mobiliser les moyens d'action de l'OIT pour mettre pleinement en application la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la Déclaration du centenaire et assister les Membres aux fins de la protection sociale universelle, conformément aux normes de l'OIT, en tant qu'élément essentiel d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain. Troisièmement, il convient de réaffirmer le mandat et la position de chef de file de l'OIT dans le domaine de la protection sociale au sein du système multilatéral et de promouvoir la cohérence des politiques. Pour ce faire, l'OIT devrait poursuivre la collaboration engagée dans le cadre des mécanismes et des alliances de coopération internationale en vue de promouvoir la mise en œuvre des principes consacrés dans les normes de l'OIT à jour dans le domaine de la sécurité sociale. Les conclusions appellent aussi l'OIT à étudier les options permettant de mobiliser des sources de financement international en faveur de la protection sociale et à organiser des consultations avec les mandants de l'OIT en vue de mettre en œuvre de manière coordonnée la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance fondamentale de la protection sociale et la nécessité pour toutes les sociétés de garantir une protection sociale

universelle, adéquate et durable pour tous. Je suis convaincu que les conclusions que nous avons élaborées fournissent à l'Organisation et à tous ses Membres des orientations claires qui les guideront dans leurs activités sur cette question. La résolution demande au Directeur général du BIT d'établir un plan d'action visant à donner effet aux conclusions, qui sera présenté au Conseil d'administration pour examen. J'ai à présent l'honneur et le privilège de soumettre à la Conférence internationale du Travail le rapport de la commission ainsi que les conclusions et la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), pour adoption.

M. Ricci

Vice-président employeur de la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale) (original espagnol)

C'est un grand honneur d'avoir participé aux travaux de cette commission en tant que porte-parole du groupe des employeurs. Permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe des employeurs, de féliciter la présidente de la commission, Son Excellence M^{me} Devandas Aguilar, pour l'habileté, la patience et la rigueur dont elle a fait preuve dans la recherche de solutions, et de remercier M. Magnús Norddahl pour son engagement en faveur de notre objectif commun, celui de parvenir à une résolution claire au terme de la discussion récurrente sur la question cruciale de la protection sociale. Je tiens également à saluer la contribution des gouvernements, dont les idées et les positions enrichissantes reflètent la diversité des approches suivies face aux besoins et aux difficultés des systèmes de protection sociale dans chacune des régions. Dans l'ensemble, et malgré quelques divergences de vues somme toute normales, nous sommes parvenus à un résultat dont nous pouvons être fiers, en surmontant les contraintes liées aux fuseaux horaires et les défis posés par la forme exceptionnelle dans laquelle s'est tenue cette session de la Conférence internationale du Travail.

En cette période difficile, la protection sociale figure désormais au premier rang des priorités politiques. Il est plus que jamais nécessaire de prendre des mesures décisives dans ce domaine. Il est urgent de parvenir à adapter nos politiques à la situation actuelle et à l'évolution du monde du travail d'une manière qui tienne compte des pressions auxquelles sont soumises nos économies.

La mise en place de systèmes complets de protection sociale nécessite des stratégies et des politiques qui placent la durabilité au premier plan. Il est indispensable, si l'on veut remettre nos économies sur les rails et continuer à construire l'avenir, d'adopter de nouveaux modèles et de faire preuve d'ouverture d'esprit. Le droit à la protection sociale ne saurait être envisagé isolément. Nous devons affronter l'avenir avec courage et un sens aigu des responsabilités dans la recherche de solutions. Il est vain d'envisager une approche de la protection sociale fondée sur les droits si, dans le même temps, nous ne nous donnons pas les moyens de concrétiser ces droits.

S'il faut se fixer comme objectif de parvenir à une couverture universelle et adéquate, de nombreux pays, notamment les pays en développement, ne pourront progresser que par étapes. Des réformes s'imposent, mais l'évolution des régimes de protection sociale s'effectuera dans des contextes et à des rythmes différents. Chaque pays doit développer son propre modèle de protection sociale et se doter des politiques et des cadres réglementaires appropriés pour en assurer la pérennité, conformément aux instruments pertinents de l'OIT. Dans ce cadre, un environnement propice au développement des entreprises et, par conséquent, à la création d'emplois décents, constitue une condition essentielle à la durabilité des systèmes de protection sociale.

Si l'économie formelle est la principale source de financement, une approche ciblée de la transition vers l'économie formelle n'en demeure pas moins essentielle. Tant que plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre mondiale travaillera dans l'économie informelle, il sera difficile d'accomplir des progrès décisifs. Tant que des entreprises saines ne favoriseront pas des économies prospères, la protection sociale ne pourra pas être adéquate. Les socles de protection sociale doivent être utilisés comme des moyens de progresser vers la formalisation et d'autonomiser les personnes en situation de vulnérabilité, comme les femmes, les migrants, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les personnes âgées. Il faut s'employer à soutenir les personnes les plus exposées. Il convient toutefois de déjouer les pièges de la pauvreté et d'éviter les incitations à rester dans le secteur informel.

Nous devons dans le même temps être conscients de la nécessité de relever les défis actuels sans faire peser une pression excessive sur les entreprises. Les petites et moyennes entreprises sont l'un des principaux moteurs de nos économies. Si nous ne nous préoccupons pas de leur résilience et de leur durabilité, les efforts déployés pour mettre en place des systèmes de protection adéquats et durables seront tout simplement voués à l'échec.

Seuls un dialogue social efficace et une bonne gouvernance nous permettront de mettre en place des politiques capables de répondre à l'évolution des réalités. Il faut absolument miser sur des solutions qui préparent les travailleurs et les employeurs au changement, tirent profit des transitions professionnelles et soutiennent l'employabilité et la création d'emplois. Dans ce contexte, la coordination entre les politiques de l'emploi, les politiques du marché du travail et les politiques d'inclusion actives en vue de promouvoir le travail décent et la formalisation de l'emploi reste de la plus grande importance.

Nous devrions nous appuyer sur les formes de travail nouvelles et diverses, la numérisation et les nouveaux modèles d'entreprise pour bâtir des économies mieux adaptées à un monde du travail en pleine mutation. Se concentrer sur les difficultés sans tenir compte des possibilités, c'est risquer de ne pas concevoir correctement les politiques destinées à stimuler l'esprit d'entreprise, à faciliter les transitions professionnelles, à favoriser la croissance économique et, par conséquent, à faire de la protection sociale universelle une réalité.

La cohérence des politiques est essentielle si l'on souhaite parvenir à des solutions à long terme. Il ne sera possible de concevoir et de mettre en œuvre des régimes de protection sociale durables qu'en assurant la coordination avec d'autres politiques, notamment les politiques de l'emploi, et en prenant en considération les facteurs qui pèsent sur les systèmes de sécurité sociale, à savoir le vieillissement de la population, le chômage des jeunes, l'informalité, etc.

Il convient en outre de s'intéresser aux bonnes pratiques des pays qui parviennent à surmonter les difficultés posées par ces changements structurels. Une réflexion approfondie devra être menée sur la manière d'utiliser tous les moyens disponibles pour étendre et renforcer les systèmes de protection sociale. Il faudra, pour progresser, s'appuyer sur des régimes complémentaires, qu'ils soient contributifs ou non contributifs, obligatoires ou volontaires. Une combinaison adéquate de politiques peut contribuer à répondre à ces nouvelles réalités. Toutes les possibilités de financement doivent être étudiées sans a priori. Pour les employeurs, il conviendrait d'utiliser plusieurs approches de financement qui tiennent compte des capacités de chaque groupe de personnes en matière de cotisation cohérente et équitable et qui contribuent à optimiser les objectifs des régimes de protection sociale.

Les approches à piliers multiples, lesquelles consistent à trouver un juste équilibre entre les régimes non contributifs et contributifs, ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité dans de nombreux pays, et sont conformes au cadre normatif de l'OIT. Elles offrent ainsi un moyen parmi d'autres de parvenir à un financement plus équitable.

En outre, en ce qui concerne les ressources des institutions financières internationales, en particulier celles destinées aux pays qui en ont le plus besoin, la collaboration avec l'OIT doit être renforcée, de manière concertée, compte tenu des politiques et des recommandations de ces institutions. L'OIT peut, quant à elle, mettre à profit leurs évaluations pour œuvrer à un objectif commun qu'est la réalisation de la protection sociale.

Pour conclure, le tripartisme est essentiel et doit être une partie intégrante de tous les processus décisionnels, qu'il s'agisse de l'élaboration des politiques ou de la conception de stratégies et de réponses globales pour faire face aux défis actuels et futurs. La diversité des contextes nationaux exige un engagement fort de la part de chaque région. Ce n'est qu'en tenant compte du point de vue de chacune d'entre elles que des solutions adaptées à ses besoins spécifiques pourront être trouvées. Le groupe des employeurs réaffirme sa volonté de construire des systèmes de protection sociale plus solides et de fournir aux pays qui en ont le plus besoin des outils adéquats pour assurer la pérennité de leur système, et soutient l'adoption du rapport, des conclusions et de la résolution.

M. Norddahl

**Vice-président travailleur de la Commission chargée de la discussion récurrente:
Protection sociale (sécurité sociale)
(original anglais)**

En 1919, le monde a compris qu'il ne pourrait jamais y avoir de paix durable si la justice sociale n'était pas garantie. Ce constat a été à l'origine de la création de l'OIT dont le mandat constitutionnel a été réaffirmé et renforcé dans ce but à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le monde nous a lancé un autre avertissement. Les conclusions dont nous sommes saisis constituent la suite que nous y donnons: elle est à la fois précise et énergique. Elles réaffirment l'importance de la protection sociale universelle et soulignent le rôle crucial que la protection sociale doit jouer en vue de soutenir la reprise économique pour tous et d'accroître la résilience face aux crises futures, et ainsi promouvoir la paix, une transition juste, de même qu'une croissance et un développement économiques inclusifs.

Les conclusions reconnaissent d'emblée la protection sociale comme un droit humain dont devraient jouir tous les peuples. Tel n'est malheureusement pas le cas, comme le montre l'excellent rapport du BIT sur lequel notre commission a fondé ses travaux.

Partant de là, nos conclusions reconnaissent les effets socio-économiques préjudiciables des mesures d'austérité et font ressortir les avantages économiques et sociaux de la protection sociale, laquelle doit être considérée comme un investissement et non un coût. Elles affirment en outre que la protection sociale est un paramètre essentiel de la reprise et de la résilience face aux crises futures. Elles réaffirment très clairement le rôle de chef de file que doit jouer l'OIT dans le système multilatéral au regard de la protection sociale et donnent carte blanche à l'Organisation pour collaborer avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), notamment sur les niveaux minimums de dépenses sociales mis en place par le FMI, ainsi que sur les

orientations stratégiques et les conditions de prêt de ces deux institutions, en rapport avec la protection sociale, en vue de garantir le respect des normes de l'OIT. Les conclusions reconnaissent de surcroît la nécessité d'intensifier la solidarité et la cohérence s'agissant du financement de la protection sociale, en coordination avec les organismes et institutions des Nations Unies. Elles invitent enfin l'OIT à «engager des discussions sur des propositions concrètes concernant la mise en place d'un nouveau mécanisme international de financement, tel qu'un fonds mondial pour la protection sociale, qui pourrait compléter et appuyer les efforts de mobilisation des ressources nationales en vue de parvenir à la protection sociale universelle, et prendre part à ces discussions». Ce fonds ou mécanisme de financement sera le vecteur d'une répartition cohérente et efficace de l'aide financière au niveau international tout en facilitant l'application effective des normes de l'OIT, à savoir la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la recommandation n° 202, afin de mettre progressivement en place et de maintenir des systèmes de protection sociale universelle adaptés au contexte national, pour que toute personne ait accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, conformément aux normes de l'OIT, lesquelles sont le principal cadre de référence international pour les systèmes de protection sociale, et non une simple préconisation de la Banque mondiale, du FMI ou d'autres organisations et institutions internationales ou multilatérales.

Les conclusions mettent en outre l'accent sur la nécessité d'organiser des systèmes publics de protection sociale comprenant à la fois des socles de protection sociale et des niveaux plus élevés de sécurité sociale contributive, dans le droit fil de la convention n° 102. Ce qui signifie que, si le système de sécurité sociale peut être doté de piliers additionnels, ces derniers viennent en complément des systèmes publics et ne peuvent en aucun cas se substituer à eux, ni aujourd'hui ni demain. Les conclusions mettent en évidence les différents moyens à la disposition des gouvernements pour dégager un espace budgétaire en vue de parvenir à la protection sociale universelle, notamment en renforçant l'imposition progressive, en luttant contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, en veillant à ce que les employeurs et les travailleurs s'acquittent de leur juste part de cotisations de sécurité sociale et en redéfinissant les priorités des dépenses publiques et en réaffectant celles-ci.

À cet égard, les conclusions affirment aussi clairement que le dialogue social, y compris la négociation collective, joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de la protection sociale universelle. Elles réaffirment par ailleurs la corrélation existant entre protection sociale et travail décent. Elles soulignent l'importance de promouvoir le plein emploi productif et de renforcer l'insertion sur le marché du travail. Les conclusions rappellent la nécessité d'étendre la protection sociale à l'ensemble des travailleurs, quelle que soit la nature de leur relation de travail, tant dans l'économie formelle qu'informelle. Cette notion vaut pour tous les pays, mais plus encore pour les pays en développement où le manque d'accès à une protection sociale de base, dans le contexte de la crise du COVID-19, a entraîné des pertes massives chez les travailleurs et dans leurs familles, tant sur le plan humain que sur le plan des moyens de subsistance.

Nos conclusions insistent sur la nécessité de renforcer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et d'accorder une attention particulière aux personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Une meilleure protection sociale permet de réduire les vulnérabilités économiques et contribue à éliminer le travail des enfants – phénomène qui s'est, hélas, amplifié depuis le début de la crise actuelle. Nos conclusions reconnaissent qu'il convient d'assurer la préservation et la portabilité des droits acquis en matière de sécurité sociale afin de soutenir les travailleurs qui changent d'emploi, voire de pays, et soulignent qu'il importe en l'espèce de conclure des accords

bilatéraux et multilatéraux en vue de garantir les droits de tous les travailleurs, migrants compris. Il est notamment impératif d'assurer l'adéquation et la durabilité des systèmes de protection sociale ainsi qu'une base de financement solide et juste et, je cite, d'«assurer l'adéquation et la durabilité des systèmes de protection sociale définis à l'échelle nationale sur la base des principes de la solidarité, du financement collectif, d'un juste équilibre en termes d'équité intergénérationnelle et de la réalisation de l'égalité de genre».

Enfin et surtout, les conclusions mettent résolument l'accent sur la nécessité d'instaurer des systèmes de protection sociale tenant compte des considérations de genre, d'assurer la sécurité du revenu pendant les congés parentaux, de maternité et de paternité, ainsi que l'accès à des services de garde d'enfants et de soin de longue durée de qualité, d'intégrer les activités de soin en tant que telles dans les systèmes de sécurité sociale, et rappellent qu'il est nécessaire de tenir compte de ces différents aspects dans nos systèmes respectifs.

J'aimerais conclure en remerciant le groupe gouvernemental pour les travaux accomplis au sein de notre commission. Il nous a tous solidement appuyés et judicieusement guidés tout au long du processus et a grandement facilité la recherche d'un consensus sur les questions délicates. Je remercie tout particulièrement la présidente, M^{me} Devandas Aguilar, que j'ai failli appeler «Votre Honneur» à plusieurs reprises et qui a su, avec doigté, ouverture d'esprit et diplomatie, piloter les travaux de la commission pendant ces treize jours de discussions et de négociations complexes et souvent laborieuses.

Je tiens également à remercier le personnel du Bureau, notamment celui des services informatiques, ainsi que les traducteurs et les assistants pour leur dévouement, leur savoir-faire et leur intégrité, sans oublier les interprètes qui nous suivent lors de nos discussions internes et privées et doivent endurer nos débats collectifs. Nous avons tous une grande confiance en eux, d'autant que nous ne connaissons jamais, et ne devrions jamais connaître, les secrets qu'ils détiennent.

Je remercie enfin le groupe des employeurs, et en particulier leur porte-parole M. Ricci, qui assumait comme moi la fonction de vice-président et a su reconnaître l'importance d'un dialogue social constructif sur une question essentielle non seulement pour les travailleurs et pour l'édification de sociétés résilientes et justes, mais aussi pour assurer la pérennité des entreprises et créer des emplois décents.

M^{me} Devandas Aguilar

Présidente de la Commission chargée de la discussion récurrente:

Protection sociale (sécurité sociale)

(original espagnol)

J'ai l'honneur, en ma qualité de présidente de la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale), de présenter quelques observations sur les délibérations de la commission. Tout d'abord, je tiens à souligner que cette discussion n'aurait pas pu avoir lieu à un moment plus opportun. En effet, comme vous le savez, cette deuxième discussion récurrente de notre commission s'est inscrite dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les conséquences socio-économiques de cette pandémie ont conduit les pouvoirs publics du monde entier à prendre des mesures sans précédent. Les gouvernements ont placé la protection sociale au premier plan pour protéger la santé, l'emploi et les revenus des personnes, assurant ainsi la stabilité sociale et économique. La pandémie a mis en lumière une réalité

douloureuse, qui est que la majorité de la population mondiale n'a pas accès à la protection sociale et que seule une petite minorité a accès à un niveau de protection approchant un tant soit peu une protection complète. S'il y a un aspect positif à cette crise, c'est qu'elle nous a clairement rappelé l'importance essentielle d'établir des systèmes de protection sociale et de les maintenir et les renforcer afin de garantir à tous, à tous âges, une protection contre les crises systémiques et les risques ordinaires de la vie.

La protection sociale, comme il a déjà été dit, est un droit de l'homme fondamental. Pourtant, d'importantes lacunes subsistent en matière de couverture, principalement dans les pays en développement mais pas uniquement. Pour reconstruire en mieux et faire en sorte que l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain devienne une réalité, nous avons besoin de systèmes de protection sociale universels qui offrent une protection complète, durable et adéquate à tous les individus tout au long de leur vie. Les délibérations de notre commission ont été une précieuse occasion d'examiner la manière de progresser dans la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale. Consciente qu'il ne reste que neuf ans à peine pour réaliser le Programme 2030, notre commission, se fondant sur les bases solides constituées par les normes de sécurité sociale internationalement reconnues et s'inspirant de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain préconisée dans la Déclaration du centenaire, a posé par ses travaux les jalons nécessaires pour que les mandants soient appelés à honorer à présent les promesses faites. Les raisons d'investir plus et mieux dans la protection sociale n'ont jamais milité avec autant de force en faveur d'une réaffirmation du mandat de l'OIT et de son rôle de chef de file dans ce domaine.

Je voudrais maintenant relever quelques points qui complètent l'excellent rapport sur les délibérations de la commission qui a été soumis par notre rapporteur, M. Rubiano Bello, que je remercie pour sa présentation remarquable, et qui complètent – ce qui ne sera pas chose aisée – ceux des vice-présidents, MM. Ricci et Norddahl. Je voudrais commencer, bien sûr, par vous remercier tous les deux, mes chers vice-présidents, pour votre admirable coopération et pour votre aimable soutien tout au long des travaux de la commission. Les deux semaines de travail de notre groupe ont été extrêmement productives, constructives et parfois éprouvantes, mais se sont toujours déroulées dans une atmosphère cordiale et un esprit de collaboration. Les conclusions que nous présentons à la Conférence pour adoption témoignent de l'esprit de compromis et de l'excellent travail réalisé par tous les membres de la commission. Mais surtout, elles prouvent clairement qu'il est possible de forger un consensus tripartite pour proposer un cadre d'action permettant de promouvoir des systèmes de protection sociale universels, adéquats, complets et durables qui puissent accompagner l'évolution du monde du travail.

Les grands principes énoncés dans ces conclusions mettent en exergue le rôle essentiel de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ils soulignent la nécessité d'étendre la couverture et d'assurer une protection sociale universelle, complète, adéquate et durable à toutes les personnes, en accordant une attention particulière à celles qui ne sont pas protégées ou sont en situation de vulnérabilité. Nos conclusions rappellent que la réalisation de la protection sociale universelle doit aller de pair avec des mesures propices au travail décent. Le cadre d'action définit des mesures concrètes pour promouvoir la protection sociale universelle, mobiliser les moyens d'action de l'OIT, réaffirmer le mandat de l'Organisation et le rôle de premier plan qu'elle joue dans le domaine de la protection sociale au sein du système multilatéral, et promouvoir la cohérence des politiques internationales.

Les conclusions se fondent sur une approche intégrée et des mesures qui nécessitent le concours de toutes les parties et constituent une feuille de route pour l'Organisation et ses Membres. Cette session de la Conférence internationale du Travail est différente de toutes celles qui l'ont précédée. Elle s'est déroulée dans des circonstances difficiles. Je tiens à remercier le Bureau, en particulier le représentant du Secrétaire général, M. Moussa Oumarou, la représentante adjointe du Secrétaire général, M^{me} Shahrashoub Razavi, ainsi que l'ensemble du personnel du Secrétariat pour leur sens du compromis et pour le soutien de premier ordre qu'ils m'ont apporté dans la facilitation des travaux de la commission. Alors que notre participation à cette session de la Conférence touche à sa fin, notre véritable mission commence maintenant. L'Organisation et ses Membres doivent agir de toute urgence pour permettre à tous de bénéficier d'une protection sociale universelle dans un monde qui est en pleine mutation et qui est agité par une série de crises. Nous devons veiller à ce que les résultats de la Conférence se traduisent par des politiques publiques et des législations nationales qui contribuent à améliorer la vie de nos populations. Il s'agit d'une nécessité plus impérieuse que jamais, face aux défis qui découlent de cette pandémie.

M. Arellano

Gouvernement (Philippines), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (original anglais)

Le Groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) souhaite saisir cette occasion pour faire part de ses vues sur les résultats de cette importante discussion. Il tient à remercier la présidente et le bureau de la commission pour le travail considérable qu'ils ont accompli afin de faciliter cette discussion menée dans le cadre d'une session virtuelle. Le GASPAC félicite tous les mandants tripartites qui ont conjugué leurs efforts pour aboutir à un projet de conclusions complet et cohérent, qui aborde les multiples facettes du rôle de la protection sociale. La protection sociale constitue une réponse efficace aux crises et joue un rôle décisif dans la mise en place d'un cadre d'action pour une croissance inclusive et durable. Elle constitue en outre un investissement crucial et abordable et, comme le soulignent les normes du travail de l'OIT sur la sécurité sociale, un ensemble de conclusions collectives, d'objectifs fondamentaux et de seuils utiles vers lesquels tous les pays doivent tendre en fonction de leurs besoins, priorités et ressources respectifs.

Il est opportun, à ce tournant de l'histoire, que les conclusions permettent de jeter les bases sur lesquelles nous pourrions commencer à regagner le terrain perdu pendant la pandémie en actualisant les orientations relatives à la protection sociale fournies par l'OIT lors des précédentes discussions récurrentes. Selon le GASPAC, les efforts de tous ont permis de proposer une conception ambitieuse de ce que devrait être une protection sociale adéquate et complète dans un monde définitivement transformé par le COVID-19. Le GASPAC se félicite tout particulièrement de ce que le texte reconnaisse expressément que la protection sociale contribue à l'instauration d'un environnement propice au travail décent, à la croissance de la productivité, à la création d'emplois et aux entreprises durables. Si nous voulons mettre en œuvre l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain énoncée dans la Déclaration du centenaire, il nous faudra faire en sorte que la protection sociale soit un moyen de favoriser des progrès durables vers un travail décent pour tous. Le GASPAC approuve donc les conclusions proposées.

M. Lepore**Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom d'une majorité des pays du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (original espagnol)**

Ma délégation prononce cette déclaration au nom d'une grande majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous nous félicitons de l'adoption des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), élaborées en collaboration dans le cadre d'un débat tripartite enrichissant, lors de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail.

De notre point de vue, la persistance de l'économie informelle est l'un des principaux facteurs qui entravent la réalisation de la protection sociale universelle, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La transition vers l'économie formelle est, à notre avis, une condition indispensable pour mettre en place progressivement une couverture universelle sur la base de systèmes complets, adéquats et durables. C'est pourquoi nous avons souligné la nécessité de veiller à ce que la recommandation n° 202 soit mise en œuvre en cohérence avec la recommandation n° 204 conformément aux situations nationales. C'est donc avec enthousiasme que nous incitons l'OIT à organiser des consultations tripartites à cet effet. Ces deux recommandations fournissent aux États Membres des orientations qui, lorsqu'elles sont interprétées de manière harmonieuse, se complètent et se renforcent mutuellement.

La réalisation de la protection sociale universelle, qui est une priorité dans le cadre d'action proposé, exige la mobilisation des moyens nécessaires grâce aux efforts combinés des organismes multilatéraux dirigés par l'OIT, ainsi qu'un engagement ferme des États Membres à promouvoir l'application de la recommandation n° 204, conjointement avec les travailleurs et les employeurs. Cela permettra sans nul doute de jeter les bases d'une collaboration tripartite fructueuse visant à renforcer les systèmes de protection sociale, un impératif absolu compte tenu des défis auxquels ces systèmes sont aujourd'hui confrontés.

Le maintien d'un processus de discussion dynamique et transparent a rendu possible la participation active des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, ce que nous tenons à souligner. Nous reconnaissons le travail remarquable accompli par Son Excellence M^{me} l'Ambassadrice Catalina Devandas Aguilar en sa qualité de présidente de la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale), et plus précisément sa gestion judicieuse des débats et échanges intensifs qui ont eu lieu au sein de la commission, qui nous a permis de mener à bien la mission qui nous était confiée dans les délais impartis. Nous remercions le vice-président employeur, M. Guido Ricci, et le vice-président travailleur, M. Magnús Norddahl, pour leur détermination à rechercher ensemble un consensus sur un grand nombre de questions à la fois importantes et complexes. Nous tenons également à remercier tout particulièrement le secrétariat de la commission pour son soutien technique et ses conseils avisés au cours de discussions difficiles. Enfin, nous remercions tous les groupes régionaux et notamment leurs porte-parole pour la qualité de leurs contributions et leur dévouement. Nous espérons que les mandants tripartites s'engageront à poursuivre le travail entrepris ces dernières semaines, en contribuant à l'élaboration de mesures et à la mise en œuvre des solutions dont notre monde a besoin de toute urgence pour assurer une protection sociale universelle, alors que nous progressons sur une voie axée sur les personnes en vue de la reprise après la pandémie et au-delà.

M. Nunes**Gouvernement (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres
(original anglais)**

Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord et l'Albanie, pays candidats à l'adhésion, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Nous remercions chaleureusement le Président de la Conférence, la présidente et les vice-présidents de la commission, ainsi que le secrétariat d'avoir travaillé sans relâche au cours des deux semaines et demie écoulées. Permettez-moi de remercier à nouveau les partenaires sociaux et tous les autres participants d'avoir mené une discussion constructive et ambitieuse en vue de parvenir à un consensus sur ces conclusions, en particulier dans ce format virtuel inédit.

Nous reconnaissons qu'il est de la plus haute importance que la présente session de la Conférence ait lieu et que les différentes commissions soient en mesure de mener leurs travaux, même s'ils sont retardés ou réorganisés en raison de la pandémie.

Nous sommes convaincus que les conclusions finales adoptées par la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale) renforcent les principes énoncés dans la convention n° 102 et la recommandation n° 202. Elles constituent une avancée tangible contribuant à atteindre à la fois les objectifs fixés dans la Déclaration du centenaire – qui appelle à un accès pour tous à une protection sociale complète, adéquate et durable – et les cibles 1.3 et 3.8 des objectifs de développement durable (ODD). Nous réaffirmons notre engagement envers ces objectifs et sommes profondément convaincus que la protection sociale universelle va au-delà d'une simple aide élémentaire au revenu et est synonyme d'accès à un ensemble plus large de services qui améliorent la vie de l'individu et lui apportent un soutien lors des transitions critiques qu'il est amené à effectuer au cours de sa vie.

La pandémie a mis en évidence le besoin vital d'une protection sociale adéquate, durable et complète pour tous. Toutefois, nous tenons à souligner que la nécessité de combler les lacunes en matière de protection sociale à l'échelle mondiale est antérieure à la crise en cours et que les efforts visant à renforcer les systèmes de protection sociale ne devraient pas se limiter aux mesures ponctuelles de réponse à la crise, mais soutenir plus particulièrement la capacité des systèmes existants à résister aux chocs futurs. Comme le soulignent les conclusions, cet objectif peut être atteint par la mise en place de stratégies de sortie de crise financées de façon équitable, de mesures à long terme axées sur le renforcement de la cohérence des politiques et d'une action complémentaire des ministères et des acteurs concernés aux niveaux national et international. En outre, des mécanismes de redistribution efficaces et équitables fondés sur la solidarité peuvent apporter une contribution importante à la réalisation de la protection sociale universelle et au développement de systèmes complets de sécurité sociale.

Les femmes sont particulièrement touchées par les lacunes en matière de protection sociale. C'est pourquoi nous soutenons résolument l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies de protection sociale tenant compte des considérations de genre, qui renforcent la capacité des systèmes nationaux à promouvoir l'égalité de genre.

Lors du Sommet social de Porto, les 7 et 8 mai 2021, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, ont réaffirmé leur engagement à protéger les personnes dans ce nouveau monde du travail au moyen d'une relance équitable et inclusive pour tous. Le socle européen des droits sociaux et son plan d'action renforcent cet engagement, la moitié des principes qu'il contient traitant spécifiquement de la protection sociale. En 2019, le Conseil de l'Union européenne a adopté la recommandation relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale, qui met l'accent sur la fourniture d'une couverture de sécurité sociale adéquate et effective. Elle vise à combler les lacunes en matière de protection auxquelles se heurtent les personnes qui occupent un emploi atypique, dont celles relevant des nouvelles formes de travail.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent et soutiennent le rôle central que joue l'OIT dans l'aide au redressement socio-économique après la pandémie. Ils se félicitent des actions identifiées dans les conclusions, qui invitent l'OIT à renforcer son rôle de chef de file dans la promotion de la protection sociale au sein du système multilatéral, dans la fourniture d'une assistance technique aux Membres, y compris la poursuite des discussions sur les mécanismes de financement, et dans la mobilisation des ressources en faveur de la coopération pour le développement aux niveaux national, régional et mondial.

Alors que s'achève cette partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, il faut se rendre à l'évidence: il est indéniable que la protection sociale n'est pas seulement un coût, mais représente aussi un investissement qui génère des retombées économiques et sociales importantes. Elle agit non seulement comme un amortisseur économique, mais aussi comme un outil crucial de réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité, de l'exclusion sociale et des inégalités.

Nous espérons que l'adoption de ces conclusions lors de cette séance plénière de la Conférence permettra de progresser dans la mise en place de régimes de protection sociale complets, universels, adéquats et durables, qui garantiront à terme que chaque être humain vit en bonne santé et dans la dignité.

M. Haouam

Gouvernement (Algérie), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique

La délégation algérienne a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe de l'Afrique. Le groupe de l'Afrique se félicite vivement des conclusions adoptées par la Commission chargée de la discussion récurrente: Protection sociale (sécurité sociale). Ces conclusions constituent un programme de travail ambitieux en vue de parvenir à la protection sociale universelle conformément à la vision énoncée dans la Déclaration du centenaire.

Le groupe de l'Afrique souligne la pertinence des conclusions découlant de cette deuxième discussion récurrente, qui intervient à un moment particulièrement opportun eu égard aux effets sans précédent de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail. Il préconise la mise en œuvre diligente de ces recommandations qui vont dans le sens de l'appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise du COVID-19.

Le groupe de l'Afrique estime que des efforts considérables doivent être déployés pour étendre la couverture sociale et garantir l'accès universel à une protection sociale pour tous, en portant une attention particulière aux personnes dépourvues de protection sociale et en situation de vulnérabilité. À cet égard, nous sommes

particulièrement satisfaits des conclusions appelant l'OIT: à aider les États Membres à améliorer l'accès des travailleurs informels et des travailleurs domestiques à la protection sociale; à apporter aux États Membres l'assistance appropriée pour surmonter les obstacles à la ratification des conventions de l'OIT à jour en matière de sécurité sociale et à la mise en œuvre effective des normes pertinentes de l'OIT; à collaborer avec les institutions financières internationales, conformément au mandat de chaque organisation, afin d'évaluer les besoins, les priorités des pays en matière de protection sociale ainsi que les options permettant d'accroître l'espace budgétaire en faveur de la protection sociale; et à étudier les options permettant de mobiliser les ressources de financement international en faveur de la protection sociale, notamment au moyen de l'augmentation de l'aide officielle au développement, afin de compléter les efforts individuels des pays ayant des capacités budgétaires nationales limitées.

Le groupe de l'Afrique se réjouit également que sa proposition tendant à envisager la possibilité de créer une journée internationale de la protection sociale ait été retenue. Enfin, le groupe de l'Afrique saisit cette occasion pour remercier la présidente de la commission, M^{me} Catalina Devandas Aguilar, pour sa sagesse et son ouverture d'esprit, ainsi que l'ensemble des membres de la commission. Je citerais les représentants des partenaires sociaux, travailleurs et employeurs, ainsi que les représentants des gouvernements pour leur esprit d'abnégation et de compromis ayant permis de parvenir à des conclusions constructives qui reflètent et prennent en compte les spécificités et les préoccupations de toutes les régions en vue d'atteindre une protection sociale universelle.

Je ne terminerais pas sans remercier et exprimer la gratitude du groupe de l'Afrique au Bureau pour son appui sans faille aux travaux de la commission.

M. Garcia
Gouvernement (Philippines)
(original anglais)

En tant que pays d'émigration, les Philippines saluent le fait que cette session de la Conférence internationale du Travail ne laisse pas les travailleurs migrants de côté. Quelque 164 millions de travailleurs migrants contribuent à la bonne marche de l'économie aux niveaux mondial et national, et pourtant ces travailleurs rencontrent des obstacles pour accéder à la protection sociale, et ce même lorsqu'ils ont droit à des prestations. La pandémie de COVID-19 a montré que ces obstacles peuvent être liés, entre autres, à la possession ou non de documents, à la nationalité des travailleurs migrants ou à la durée de leur emploi dans le pays. La non-portabilité des prestations de sécurité sociale acquises pendant leurs années de cotisation est un autre frein important.

Les rapports et conclusions sur la question de la sécurité sociale offrent une réponse à ces problèmes en appelant à la mise en place de systèmes de protection sociale inclusifs, durables et résilients qui ne laissent personne de côté, et au lancement d'initiatives bilatérales et multilatérales pour garantir la portabilité de la protection sociale des travailleurs migrants. Fort heureusement, ces questions sont maintenant clairement prises en compte dans le cadre de la mise en place de systèmes de gouvernance des migrations au niveau mondial ainsi que dans le Pacte mondial sur les migrations et d'autres initiatives visant à protéger les travailleurs afin de leur permettre de contribuer dans toute la mesure de leurs possibilités au soutien de leur famille et de leur communauté ainsi qu'à l'économie de leur pays d'accueil et de leur pays d'origine.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que Sa Sainteté le pape François a invité instamment les participants à la 109^e session de la Conférence à refuser la philosophie du jetable, qui empêche les groupes vulnérables d'accéder à la protection sociale. Nous l'avons entendu dire que les plus vulnérables ne doivent pas être écartés du dialogue qui devrait également réunir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Pussions-nous entendre ces appels.

M^{me} Middlemas
Gouvernement (Australie)
(original anglais)

Je recommande à votre attention la résolution et les conclusions soumises à la Conférence. Ces conclusions constituent un pas important vers la réalisation du droit humain à la protection sociale et reconnaissent qu'une protection sociale complète, adéquate et universelle est cruciale pour la prévention et la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'insécurité.

Notre expérience collective des dix-huit derniers mois nous a montré l'importance d'une protection sociale adéquate et universelle. Si de nombreux travailleurs ont pu bénéficier d'une protection sociale sous la forme d'indemnités de chômage, de soins de santé universels, de services gratuits de garde d'enfants et de mesures d'urgence telles que les subventions salariales pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, la pandémie a également mis en évidence les lacunes importantes de nos systèmes de protection sociale au niveau national et les inégalités au niveau mondial.

En particulier, les groupes défavorisés et marginalisés, tels que les travailleurs des plateformes numériques, les travailleurs occupant des emplois faiblement rémunérés et précaires et les travailleurs migrants, n'ont pas bénéficié d'une couverture sociale adéquate ou en ont parfois été complètement exclus. Cette situation est tout simplement inacceptable. Ces conclusions nous indiquent la voie à suivre pour parvenir à une protection sociale universelle et complète. Elles attirent l'attention sur le fait que la réalisation de la protection sociale universelle doit aller de pair avec des mesures visant à renforcer le travail décent et elles soulignent la nécessité pour les gouvernements d'étendre la protection sociale à tous les travailleurs, quel que soit leur type d'emploi, notamment en prenant des mesures concrètes pour étendre la protection sociale aux travailleurs migrants.

Les conclusions indiquent aussi clairement que la solidarité est nécessaire au niveau mondial pour surmonter les inégalités et financer la protection sociale, et elles appellent l'OIT à lancer et à engager des discussions en vue de la constitution d'un fonds mondial pour la protection sociale. La création d'un tel fonds serait une étape essentielle pour combler les lacunes de la protection sociale dans les pays les plus pauvres du monde et nous permettrait de réaliser la justice sociale pour tous.

M. Ahmed
Employeur (Bangladesh)
(original anglais)

La pandémie de COVID-19 a été un test décisif pour la communauté mondiale, qui a compris combien il est important de disposer d'un système de protection sociale bien structuré et durable. Que les pays soient développés ou en développement, tous sont soumis à la même tempête, luttant contre le même ennemi. La pandémie a montré nos faiblesses fondamentales. Pour relever les défis, il n'y a pas d'autre solution que de

mettre en place un environnement favorable aux entreprises ainsi qu'un système de protection sociale durable, qui servira d'amortisseur financier, en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

Nous sommes reconnaissants à l'OIT d'avoir organisé cette discussion, qui ne saurait se tenir à un meilleur moment et qui est très appropriée. L'OIT a adopté la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) en 1952, mais malheureusement seuls 59 Membres l'ont ratifiée à ce jour. L'OIT a également adopté la recommandation n° 202 qui souligne l'importance de garantir la sécurité sociale, et les employeurs ont été très favorables à ce cadre.

Durant leurs délibérations, les gouvernements et les partenaires sociaux ont eu une longue discussion de deux semaines pour réévaluer l'appel en faveur d'un système de protection sociale universel. Du point de vue des employeurs, notre objectif premier est de se doter d'un dispositif durable pour tous afin de réduire les vulnérabilités. Ce fut une négociation très difficile. Je dois féliciter la présidente et les deux vice-présidents pour leur engagement prudent, ainsi que les gouvernements pour leur soutien, qui a ouvert la voie à un document final acceptable.

La tâche principale consiste maintenant à mettre en œuvre les engagements pris. Cela dépendra avant tout de l'engagement volontariste des gouvernements nationaux, en collaboration avec les partenaires sociaux. Les gouvernements doivent s'engager sur le terrain à mener des réformes pragmatiques et à rendre des comptes à leurs citoyens, au lieu de jouer un jeu politique avec la vie et les moyens de subsistance. En tant que représentant des employeurs, je peux vous assurer que les employeurs seront prêts à s'engager dans la mise en place d'un système de protection sociale durable afin de parvenir à une plus grande cohésion sociale, ce qui se traduira par la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail.

M. Serroyen
Travailleur (Belgique)
(original anglais)

La fantastique aventure numérique que nous venons de vivre nous a fait parcourir un long chemin et s'achève sur de solides conclusions. Maintenant, il nous faut passer des paroles aux actes. Quels enseignements avons-nous tirés de cette crise dévastatrice du COVID?

La pandémie a montré l'importance que revêt un système de sécurité sociale solide, mis en place conformément aux normes de l'OIT, dans les pays qui n'ont pas laissé détruire ce système par quatre décennies de pilonnage néolibéral de la protection sociale. Mais parallèlement, cette crise a mis en évidence les failles de ce système, y compris dans mon pays, à savoir des niveaux de prestation souvent trop bas aujourd'hui et des lacunes trop importantes en matière de couverture.

Premier enseignement: nous devons combler les lacunes et améliorer l'adéquation des prestations, conformément à nos conclusions, y compris pour les travailleurs des plateformes numériques. La Commission européenne a préconisé récemment dans ses recommandations en matière budgétaire adressées à tous les pays de l'Union européenne de «[renforcer] la couverture, l'adéquation et la viabilité des systèmes de santé et de protection sociale» pour tous. Ce discours est complètement différent de celui auquel nous étions habitués.

Deuxième enseignement: nous avons en partie remédié aux défauts de nos systèmes en adoptant des mesures provisoires pour faire face à la crise. Ne refaisons

pas l'erreur de reléguer ces mesures au grenier jusqu'à la prochaine fois. Les meilleures mesures pour affronter une crise sont celles qu'il n'est pas nécessaire de prendre, parce qu'elles sont déjà bien ancrées dans un système de sécurité sociale résilient et résistant aux crises.

Troisième enseignement: la pandémie a montré à quel point les différentes composantes du monde étaient imbriquées les unes aux autres, et combien le sous-investissement dans la protection sociale dans certains pays pouvait aggraver les problèmes dans nos pays. Il est de notre responsabilité partagée d'aider les pays qui n'ont pas suffisamment de ressources nationales à faire un pas vers la mise en place d'un socle de protection sociale. Nos conclusions en faveur de la création d'un fonds mondial constituent un jalon important.

Comme cela a déjà été dit, la sécurité sociale est un droit humain. Et il ne saurait être question de sacrifier les droits humains sur l'autel de l'assainissement budgétaire ou au profit d'assureurs privés.

M. Zuccotti
Travailleur (Argentine)
(original espagnol)

Les conclusions de cette commission nous offrent des éléments importants sur lesquels nous devons beaucoup travailler dans un avenir immédiat.

La pandémie a confirmé la prédiction contre laquelle nous, travailleuses et travailleurs, avons mis en garde depuis un certain temps, à savoir qu'un monde inégalitaire est l'ennemi de la cohésion sociale. La bonne nouvelle dans ce contexte sans précédent est que nous nous entendons sur le fait que la protection sociale est une nécessité et a un intérêt pour tous, mais aussi qu'elle doit se concevoir avec tous. Nous sommes convenus que la solidarité est un axe central de la protection sociale et que nous devons tous, mais fondamentalement les plus nantis, financer les investissements urgents dans le bien-être social. Des systèmes complets et universels de protection sociale peuvent-ils être plus onéreux que la marginalisation et l'exclusion de millions de personnes?

Le rôle principal et général de l'État en tant que garant du nécessaire équilibre social, la progressivité des cotisations et, fondamentalement, une économie qui respecte et valorise le travail des personnes constituent l'architecture d'un système de protection sociale qui doit répondre à des contingences sociales de plus en plus diverses et changeantes.

L'économie informelle, représentée par des millions de travailleuses et de travailleurs dont les droits sont bafoués, occupe, avec d'autres groupes négligés, un rôle central dans la promotion du travail décent. Je vous parle depuis la sous-région la plus inégalitaire du monde, où nous avons été le terrain d'expérimentation d'initiatives de privatisation de la sécurité sociale. Nous espérons que ces conclusions favoriseront l'inclusion et la dignité des millions de travailleuses et travailleurs qui réclament la justice sociale.

M^{me} Veringa Gieskies
Employeuse (République démocratique du Congo)

Les organisations d'employeurs de la République démocratique du Congo soutiennent tous les efforts déployés à ce jour par l'OIT dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection sociale.

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les mesures proposées dans le rapport final prennent en compte les différentes stratégies conçues par nos organisations, à savoir la mise en place de politiques cohérentes tendant à assurer la continuité, la durabilité et la résilience des entreprises dans les secteurs les plus touchés, le soutien par des financements et allègements fiscaux en faveur des entreprises connaissant des difficultés de fonctionnement ainsi que de celles fragilisées du fait de la pandémie.

Il convient de tendre vers l'application effective par le gouvernement des conventions et recommandations de l'OIT relatives à la protection sociale et au dialogue social, ainsi que vers le réexamen de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, et de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, afin de combler les lacunes observées.

Une piste supplémentaire serait l'adoption d'une réglementation sur le télétravail conformément à la Déclaration de Buenos Aires sur le télétravail adoptée lors du 15^e Atelier international sur le télétravail. Cette déclaration a mis l'accent sur la nécessité d'un cadre juridique général pour la protection des travailleurs.

L'organisation de cette session de la Conférence sous une forme virtuelle a été efficace même si cela n'était pas évident. Je tiens à remercier ici le Bureau des activités pour les employeurs pour son soutien continu et plus particulièrement l'Organisation internationale des employeurs pour son assistance renforcée au cours de ces travaux.

Je remercie également très chaleureusement notre vice-président, M. Guido Ricci, pour son dévouement, sans oublier mes collègues tripartites ainsi que le gouvernement de la République démocratique du Congo au travers de la ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour nous avoir réunis dans des conditions quasi similaires à celles d'une session en présentiel à Genève aux fins du bon déroulement des travaux de la Conférence.

M. Hernández
Gouvernement (Colombie)
(original espagnol)

Tout d'abord, au nom du gouvernement colombien, je tiens à remercier chacun des membres de la commission pour leur engagement sans faille, tout au long des travaux, à favoriser le dialogue social et à chercher les moyens de poursuivre la construction, tous ensemble et pour tous, d'un système de protection sociale si ardemment souhaité. Nous nous associons à la déclaration du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Colombie reconnaît que la protection sociale joue un rôle essentiel dans la promotion du travail décent et de la justice sociale, et c'est pourquoi elle s'attache à atteindre les cibles des ODD. Comme prôné dans les conclusions, la volonté politique du gouvernement a été de mettre en place progressivement des systèmes de protection sociale universels, complets, durables et adéquats placés sous la responsabilité générale de l'État et, à cette fin, nous nous sommes efforcés d'établir des points d'accès à la sécurité sociale, en particulier pour les populations exclues. Il s'agit ainsi d'élargir peu à

peu la couverture subjective et objective de la protection et, partant, de créer de meilleures conditions en matière de justice, d'équité et de développement inclusif dans notre société.

Comme indiqué au point 14 a) des conclusions, nous renforçons notre système de protection sociale. La Colombie a fait d'énormes progrès dans le sens indiqué par le BIT, notamment en ce qui concerne la consolidation de son système de santé universel, qui prévoit un ample dispositif de subventions, et la création, inscrite dans la Constitution, d'un système de prestations périodiques en espèces, mécanisme d'épargne assorti d'incitations de l'État en faveur des populations ne disposant que de faibles revenus de source informelle.

La fourniture de prestations sous forme de subventions conditionnelles est un autre outil de politique sociale qui permet de stimuler les efforts visant à atténuer les risques économiques encourus par les populations vulnérables et à faible revenu. Il convient d'intégrer cet outil plus étroitement dans le système global de sécurité sociale, en consolidant le régime universel de revenu de subsistance ou autres initiatives de ce genre.

La réponse à la pandémie de COVID-19 a montré une fois de plus la nécessité de progresser sur cette voie, en concevant des subventions de ce type associées à un programme de revenu de solidarité, dont les effets devront être évalués dans une perspective globale quant au modèle de protection sociale le plus pertinent dans le contexte actuel et futur du pays.

Par ailleurs, le Plan national de développement a défini l'obligation d'étendre la sécurité sociale aux travailleurs en instaurant un socle de protection sociale qui prévoit l'affiliation à la couverture de santé subventionnée, le rattachement au programme de prestations périodiques et l'accès à une assurance inclusive pour les personnes gagnant moins que le salaire minimum.

Ces mesures témoignent de la ferme volonté du gouvernement de la Colombie d'améliorer les conditions de travail et de continuer à protéger les droits des travailleurs. C'est pourquoi nous soulignons l'importance fondamentale de la protection sociale et la nécessité pour toutes les sociétés de garantir un accès universel à une protection sociale complète et durable. Nous sommes convaincus que les conclusions adoptées aujourd'hui continueront à nous guider dans l'adoption de politiques publiques dans le cadre du dialogue social.

M^{me} Lyle
Travailleuse (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

J'adresse mes plus vifs remerciements au secrétariat, à la Présidente et aux membres de la commission, au groupe des travailleurs et au vice-président travailleur, à mes collègues de la Confédération syndicale internationale et du Bureau des activités pour les travailleurs, ainsi qu'à mes camarades syndicalistes aux États-Unis.

Les discussions sur la nécessité impérieuse qu'il y a à ce que nous œuvrions ensemble et sans attendre pour faire de la protection sociale universelle un droit de la personne, tant en théorie qu'en pratique, pour les citoyens du monde entier, ont suscité beaucoup d'espoir et d'enthousiasme et donné matière à réflexion. Dans ses conclusions, la commission recommande à l'OIT de miser sur ce catalyseur pour éliminer la pauvreté, améliorer la stabilité et instaurer la justice sociale.

Traduire cet objectif dans les faits suppose de prendre des mesures propres à garantir l'universalité de la protection sociale et à faire en sorte qu'absolument personne n'en soit exclu, quel que soit le type d'emploi exercé, tant dans l'économie formelle que dans l'économie informelle, et de favoriser les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle. Cela suppose aussi de garantir la préservation et la portabilité des prestations de sécurité sociale, ce qui permettra aux travailleurs de conserver leur protection sociale en cas de transition professionnelle; prises dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux qui leur confèrent davantage de force, ces mesures peuvent également contribuer à assurer une protection sociale aux migrants, où qu'ils résident et travaillent. Il conviendra aussi de remédier aux disparités de genre, de prévoir des crédits de sécurité sociale pour les personnes qui prodiguent des soins à autrui ainsi que des bonifications pour enfants et personnes à charge et de favoriser la sécurité du revenu pendant les congés parentaux, de maternité et de paternité, ce qui contribuera à réduire la pauvreté des personnes âgées, en particulier des femmes. Les bonifications pour enfants et personnes à charge favoriseront également l'égalité entre les sexes pour ce qui est de la répartition des tâches et des activités de soin, et les hommes qui assument des responsabilités en matière de soin seront moins pénalisés financièrement.

Il est en outre rappelé dans les conclusions que l'OIT doit jouer un rôle de chef de file pour assurer la cohérence des politiques dans le domaine de la protection sociale au sein du système multilatéral. Les conditions de prêt arrêtées par les institutions financières internationales vont souvent directement à l'encontre des normes de l'OIT sur la protection sociale ainsi que des droits fondamentaux au travail. En tant que chef de file des Nations Unies en matière de protection sociale, de droits des travailleurs et de normes du travail, l'OIT peut engager des discussions pour faire mieux comprendre les normes de l'OIT, recueillir un consensus à leur sujet et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Enfin, la commission invite l'OIT à jouer un rôle clé dans les discussions relatives à la mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale destiné à aider les pays ayant des capacités budgétaires limitées à mettre en chantier leur système de protection sociale. L'adoption des conclusions de la commission et leur mise en œuvre permettront donc de se rapprocher toujours plus de l'objectif visé, à savoir favoriser une reprise profitable à tous pour reconstruire en mieux, mieux résister aux crises et ne laisser personne de côté.

M^{me} Herzog
Employeuse (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

Le Conseil des États-Unis pour les entreprises internationales (USCIB) félicite l'OIT et ses mandants tripartites pour avoir mené à bonne fin la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, première session de l'histoire de l'OIT à se tenir virtuellement en raison de cette dramatique et terrible pandémie. Nous félicitons l'OIT d'avoir néanmoins persévéré et accueilli cette opportune discussion récurrente sur la protection sociale; l'USCIB est fier d'avoir contribué à cet effort commun. Nous remercions la présidente de la commission, le vice-président travailleur et notre vice-président employeur, M. Ricci du Guatemala, pour leur excellente gestion et leur engagement en faveur d'un tripartisme constructif.

Des systèmes de protection sociale bien conçus et mis en œuvre peuvent soutenir les économies nationales, stimuler le capital humain et la productivité, réduire les inégalités et renforcer la résilience aux niveaux national et local et sur les plans familial

et individuel. Ces systèmes doivent tenir compte à la fois des risques ordinaires liés au cycle de vie et des chocs extraordinaires. Cependant, au moment où la pandémie a frappé, 55 pour cent de la population mondiale n'avait aucun accès à la protection sociale, selon l'OIT, d'où l'importance des travaux de cette commission.

Nos travaux ont débouché sur un cadre d'action de l'OIT pour tendre vers un accès universel à des systèmes de protection sociale adéquats, complets et durables qui soient adaptés à l'évolution du monde du travail. Nous avons reconnu au sein de notre commission que les systèmes de protection sociale devraient être conçus pour favoriser la croissance de l'emploi formel et d'entreprises durables. Nous avons demandé qu'une attention particulière soit accordée à l'amélioration de la couverture sociale des femmes. Nous avons appelé à une approche des systèmes de protection sociale qui tienne compte des nouveaux modèles d'entreprise et des technologies numériques, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les individus d'entrer sur le marché du travail. Nous avons également demandé instamment que les systèmes de protection sociale évoluent pour permettre la transférabilité des prestations. Surtout, nous avons souligné l'importance cruciale qu'il y a à identifier des modèles de financement durables pour soutenir les systèmes de protection sociale. Nous devons nous concentrer ensemble sur le soutien des capacités des pays à financer et à pérenniser des systèmes de protection sociale pour leurs propres citoyens.

Dans la perspective de notre avenir commun, d'une reconstruction en mieux et de la réalisation des ODD des Nations Unies, des systèmes de protection sociale bien conçus, inclusifs et bien mis en œuvre doivent faire partie de cet avenir. L'USCIB soutient l'adoption du rapport d'aujourd'hui et nous-mêmes, ainsi que nos pairs employeurs dans le monde, sommes impatients de soutenir l'OIT et ses mandants tripartites dans sa mise en œuvre.

M. Zante Travailleur (Burkina Faso)

Au Burkina Faso, comme dans bien d'autres pays de la sous-région, l'économie informelle ainsi que le secteur formel, notamment les unités de production, déjà très fragilisés du fait de l'insécurité et des attaques terroristes, subissent directement les répercussions de la pandémie de COVID-19: ralentissement de l'activité économique, fermeture de certaines unités de production et lieux de commerce, renchérissement du coût des matières premières, inflation et j'en passe. Ce sont là autant de situations qui ont des conséquences sur le travail, les emplois, le revenu, la protection sociale et les relations de travail.

C'est en cela qu'il est impérieux de promouvoir et de renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux et l'État afin qu'ils mettent en œuvre des stratégies adéquates, adaptées à la préservation du tissu économique, au maintien des emplois et du revenu, à la prise en charge des personnes vulnérables et à l'accompagnement des acteurs de l'économie informelle.

Par ailleurs, le gouvernement doit mettre en place une véritable politique de protection sociale universelle au Burkina Faso. À cet égard, je me réfère aux conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale, à l'issue de cette 109^e session de la Conférence, conclusions qui rappellent et réaffirment que la protection sociale est un droit universel, un investissement économique et social et, bien entendu, une contribution au développement durable.

Ces mêmes conclusions demandent aux États de garantir la protection sociale à tous les travailleurs, tant de l'économie formelle que de l'économie informelle. L'importance et la pertinence des normes de l'OIT dans le domaine de la protection sociale ne sont plus à démontrer. Aussi les États Membres sont-ils encouragés à ratifier les instruments nationaux relatifs à la protection sociale et à les mettre en œuvre. Par conséquent, nous recommandons l'adoption de cette résolution.

Résolution proposée concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale): adoption

Le Président (original anglais)

Procédons maintenant à l'adoption de la résolution, telle que proposée, concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), et dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 7A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution telle que proposée?

(La résolution est adoptée.)

Au nom de la Conférence, je tiens à témoigner toute notre gratitude aux membres de la commission et au secrétariat. Je suis conscient du fait que la commission a tenu une séance prolongée hier afin d'achever ses travaux, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Félicitations à tous et toutes pour ce résultat positif. La Conférence vous remercie pour votre dur labeur et votre dévouement.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)